

VIA LE SDÉ

Montréal, le 16 juillet 2020

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Nicolas Dubé
Associé

Ligne directe : 514-392-9432

Télé. : 514-878-1450

nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe

Sandra Commune

Tél. : 514 878-9641, poste n° : 65322

sandra.commune@gowlingwlg.com

Objet : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** »)
Dossier de la Régie : R-4110-2019
Notre dossier : L154240003

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier mentionné en objet et fait suite à la lettre du Distributeur datée du 14 juillet 2020, dans laquelle le Distributeur demande à la Régie de suspendre dans le cadre du présent dossier le sujet relatif à la stratégie de conversion pour les Îles-de-la-Madeleine (« **IDLM** »), et ce, afin de lui permettre de compléter ses analyses à cet égard.

Le Distributeur propose de reprendre l'examen de ce sujet dans le cadre d'une prochaine phase du présent dossier, lorsqu'il aura tous les éléments nécessaires à son analyse.

L'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (« **l'AQPER** ») ne s'oppose pas à cette demande de suspension. Dans l'éventualité où la Régie acceptait cette demande, l'AQPER comprend que le sujet de la stratégie de transition énergétique pour les IDLM demeurera un sujet qui sera traité dans le cadre de l'analyse du plan d'approvisionnement du Distributeur, soit dans une phase 2 du présent dossier. L'AQPER comprend également qu'advenant le report de ce sujet dans une phase ultérieure du présent dossier, elle sera autorisée à poser les questions qu'elle avait soulevées dans sa demande de renseignements numéro 2 au Distributeur et, bien entendu, toutes autres questions en lien avec la nouvelle preuve qui serait déposée par le Distributeur.

Finalement, le Distributeur indique, dans sa correspondance, qu'il estime nécessaire de poursuivre son analyse, ce qui inclut un examen d'autres scénarios alternatifs à une alimentation à partir d'une centrale thermique. De l'avis de l'AQPER, il importe de souligner que parmi les scénarios à être analysés par le Distributeur, ceux-ci devraient inclure l'alimentation en électricité à partir de diverses sources en énergie renouvelable sur le territoire même des IDLM dont, notamment, mais sans s'y limiter, l'alimentation à partir d'une centrale thermique fonctionnant à partir de carburant renouvelable (ex. : biomasse forestière résiduelle). L'AQPER suggère respectueusement à la Régie que des instructions à cet égard pourraient être données au Distributeur pour la suite de ce volet. L'objectif de cette demande est de conserver l'option d'avoir recours à une ressource renouvelable offrant le même niveau de fiabilité qu'une centrale thermique traditionnelle ayant, de plus, un fort potentiel de création d'emplois.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé

ND/sc

c.c. Me Simon Turmel [Affaires juridiques Hydro-Québec]
Me Joëlle Cardinal [Affaires juridiques Hydro-Québec]